

DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 29 mars 2016

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2016, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2016 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 29 février 2016 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une diminution conséquente de la DGF 2016 ainsi qu'un maintien du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal*).

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 26 603 516,68 € soit un budget en augmentation de 1% par rapport à celui de 2015 (26 318 221,35 €) :

● Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 26 603 516,68 €.

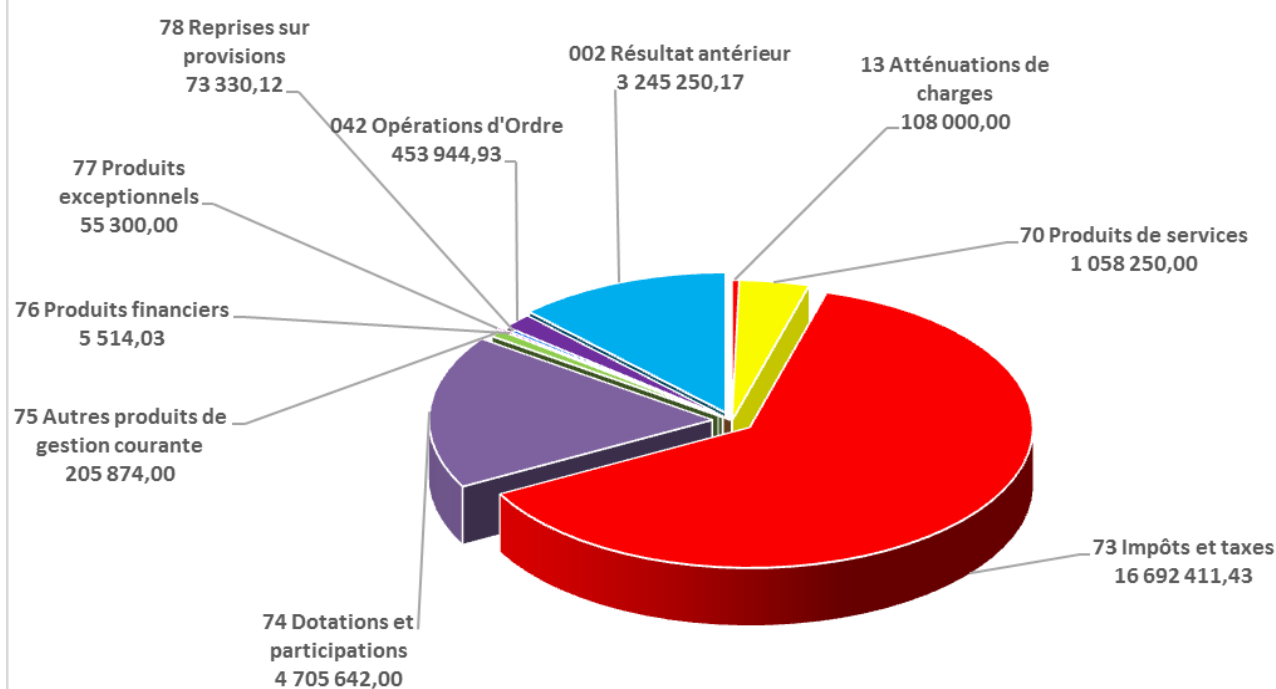
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 63% des ressources de la ville soit 16 700 000 €
 - Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 4 700 000 (soit 18% des recettes de fonctionnement).
 - Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 4% des recettes de la ville s'élève à 1 166 250 €.
 - Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, le montant des travaux en régie que l'on limite à 450 000 € chaque année, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 55 300 € et le remboursement des intérêts d'emprunt effectué par le budget annexe assainissement pour 5 000 € environ.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2015 pour 3 245 250€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2015 et 2016

Chapitre	BP 2015	BP 2016	Variation
013 - Atténuations de charges	106 500.00	108 000.00	+ 1 500.00
70 - Produits des services	946 600.00	1 058 250.00	+ 111 650.00
73 - Impôts et Taxes	16 894 206.00	16 692 411.43	- 201 794.57
74 - Dotations et participations	5 127 372.00	4 705 642.00	- 421 730.00
75 - Autres produits de gestion courante	177 094.00	205 874.00	+ 28 780.00
76 - Produits Financiers	3 636.58	5 514.03	+ 1 877.45
77 - Produits exceptionnels	59 250.00	55 300.00	- 3 950.00
78 - Reprises sur provisions	61 945.35	73 330.12	+ 11 384.77
042 - Opérations d'Ordre	452 714.28	453 944.93	+ 1 230.65
002 - Résultat antérieur	2 488 903.14	3 245 250.17	+ 756 347.03
TOTAL	26 318 221.35	26 603 516.68	+ 285 295.33

Recettes de Fonctionnement par chapitre BP 2016



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA et les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 820 000 € soit près de 80% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF ; les concessions dans les cimetières, les droits de stationnement de surface.

A noter quelques augmentations par rapport à 2015 : La redevance VNF de 6 700 € au BP 2015 passe à 23 600 € pour 2016, les remboursements de mise à disposition du personnel VGA et divers organismes : + 50 000 €.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes.

Cependant, le montant des impositions directes, 11 898 434 € représente plus de 71% du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 3 300 000 € versée par VGA.

Concernant la fiscalité locale, les données communiquées par la DGFIP ne sont pas définitives et ne le seront qu'en novembre 2016.

En effet, la loi de finances rectificative 2015 et la loi de finances de 2016 modifient le régime des exonérations et dégrèvements des taxes d'habitation et foncière, ceci afin d'atténuer les dispositions néfastes de la loi des finances 2014 qui avaient rendu imposables des contribuables de condition modeste.

Ces contribuables font l'objet actuellement d'une régularisation par voie de dégrèvement et empêche une évaluation précise des bases d'imposition prévisionnelles pour 2016.

Les taux d'imposition de la commune ne feront pas l'objet de modification en 2016.

Deux autres postes importants de recettes sont d'une part, celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 400 000 € (+ 90 000 € par rapport à 2015) et d'autre part, celui concernant la taxe sur l'électricité pour 430 000 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celles concernant le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales (FPIC) pour 237 000 € identique à celui de 2015, les droits de place (marché) pour 50 000 €, les horodateurs pour 150 000 € et la Taxe Locale sur la publicité extérieure (environ 200 000 €).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution par rapport à celle de 2015 : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 nous prive cette année d'un montant de 681 529 €.

L'augmentation des dotations nationale de péréquation et de solidarité ne compensent pas la perte annoncée de la DGF (+ 100 000 €).

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse, ce qui pour Marmande provoque une perte d'environ 130 000 €.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est reconduit pour 2016, ce qui représente une recette de 73 000 €.

Le nombre d'emplois d'avenir ayant augmenté en 2016, le montant de la participation de l'Etat est également en augmentation (+ 120 000 €).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations. A noter que l'espace expo, libéré de l'occupation générée par l'indisponibilité du Comoedia est à nouveau disponible à la location.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Dans ce chapitre se trouve le remboursement du budget Assainissement concernant les intérêts de l'emprunt globalisé d'une part, et d'autre part, le montant partiel du fonds de soutien accordé à la ville suite à la renégociation des emprunts structurés. Le montant préalablement annoncé s'élevait à 39 000 €, in fine il a été réduit à 32 000 € et ne sera versé que par annuité sur 13 ans (de 2016 à 2028).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances (55 300 €).

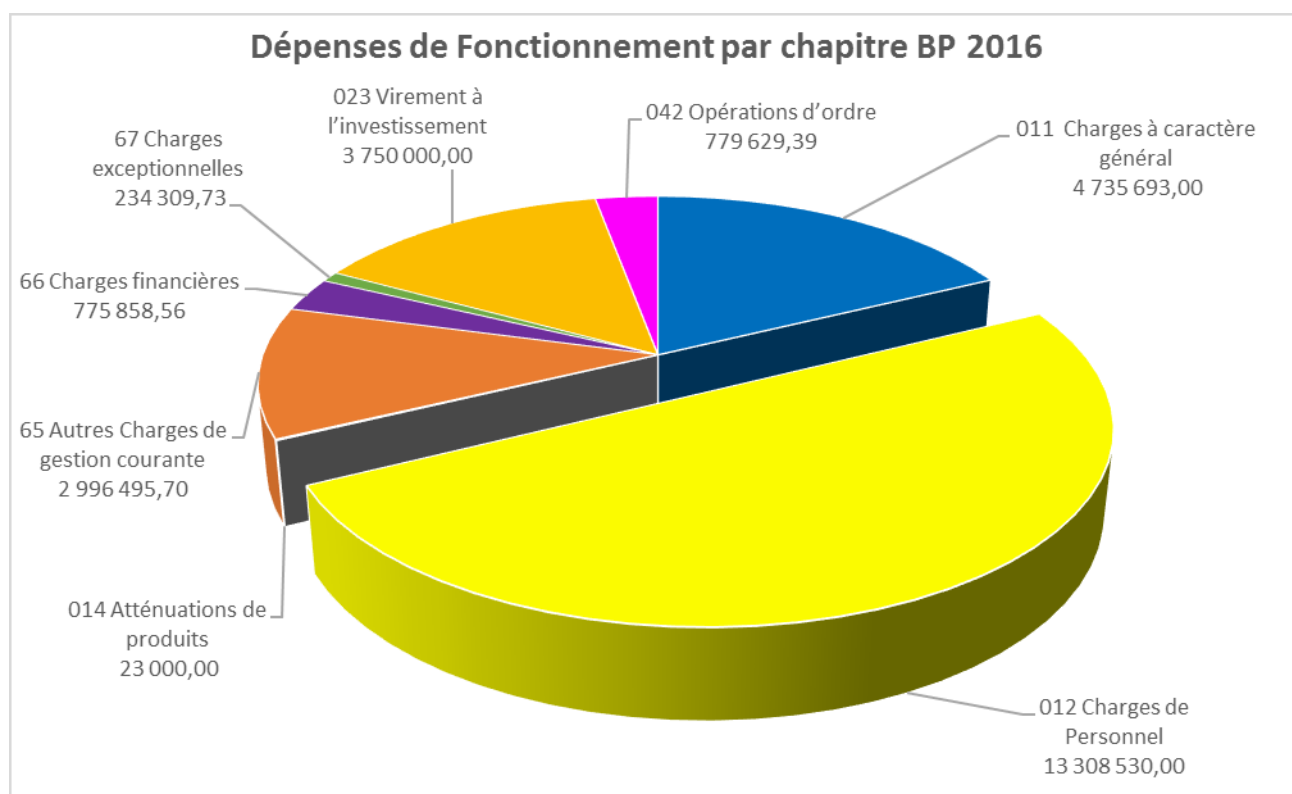
Chapitre 78 : La loi avait rendu obligatoire la constitution de provisions pour les emprunts structurés, ce que nous avons effectué à hauteur de 135 000 €. La renégociation des deux emprunts structurés nous permet de reprendre ces provisions. En 2015, la reprise avait été de 62 000 €, en 2016 il nous reste 73 000 € à récupérer.

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- Dépenses : le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 26 603 516.68 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2015	BP 2016	Variation
011 - Charges à caractère général	4 437 499.88	4735 693.00	+ 298 193.12
012 - Charges de Personnel	13 611 910.00	13 308 530.00	- 303 380.00
014 - Atténuations de produits	26 000.00	23 000.00	- 3 000.00
65 - Autres Charges de gestion courante	3 233 952.50	2 996 495.70	- 237 456.80
66 - Charges financières	886 008.41	775 858.86	- 110 149.55
67 - Charges exceptionnelles	227 257.17	234 309.73	+ 7 052.56
023 - Virement à l'investissement	3 100 000.00	3 750 000.00	+ 650 000.00
042 - Opérations d'ordre	795 593.39	779 629.39	- 15 964.00
TOTAL	26 318 221.35	26 603 516.68	+ 285 295.33



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides
Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

On constate une baisse des dépenses de personnel notamment due au transfert de personnel à VGA pour les Services Communs RH, Commande Publique et Informatique. De plus, le non remplacement systématique des départs est toujours privilégié.

Les autres principaux postes sont :

- Le remboursement à VGA des animateurs CLAE pour 300 000 € ;
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 55 000 € ;
- L'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :
 - L'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail) à hauteur de 96 500 € environ ;
 - La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10€ par agent et par mois) ;
 - L'effort supplémentaire qui va être fait à compter du 1^{er} juillet 2016 par la prise en charge de la complémentaire santé des conjoints et des enfants à hauteur de 5 € par personne (Coût global d'environ 20 000 €).

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs, dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie : 32.43 euros par habitant soit 606 445 € pour 2016 ;
- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;
- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre
- la subvention au CCAS qui s'élève à 550 000 € en 2016 ;
- la subvention à la CFP qui s'élève à 450 000 € en 2016.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Cette baisse conséquente des frais financiers fait suite à des renégociations importantes ainsi qu'à des taux d'intérêts bas.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement la subvention d'équilibre prévisionnelle du parc de stationnement. Celle-ci sera définitivement calculée en fin d'exercice 2016 afin de l'ajuster au besoin réel de financement de ce budget annexe.

- BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
- BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
- BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
- BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
- BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
- BP 2016 : 199 860.03 €	

Y figure également la subvention d'équilibre pour le budget annexe afférent à la gestion de la salle de spectacles du Comoedia, qui sera elle aussi ajustée en fin d'exercice 2016 :

- Prévision BP 2016 : 102 645 euros.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 3 750 000 €.

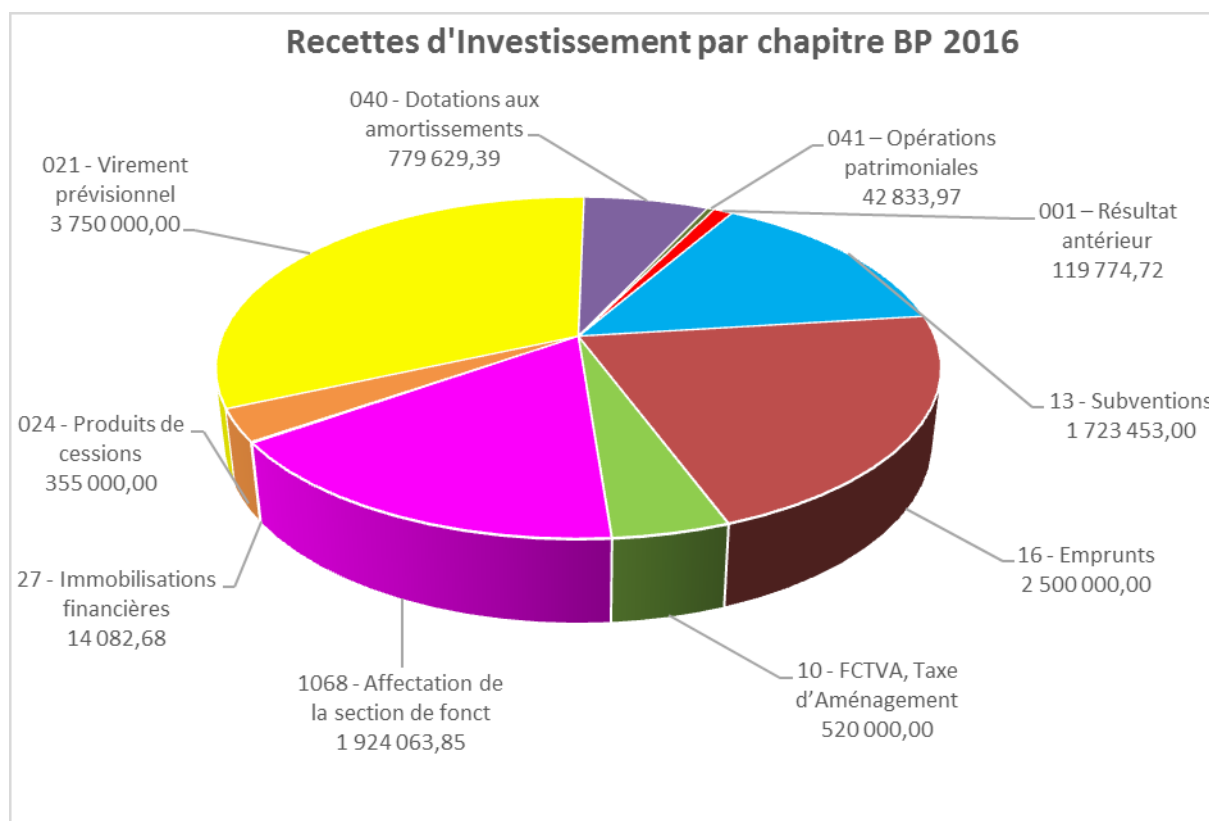
➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 11 728 837.61 €

● Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2015 et 2016

Chapitre	BP 2015	BP 2016
13 - Subventions	460 619.80	1 723 453.00
16 - Emprunts	1 500 000.00	2 500 000.00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	310 000.00	520 000.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 744 952.07	1 924 063.85
27 - Immobilisations financières	13 441.52	14 082.68
024 - Produits de cessions	173 000.00	355 000.00
021 - Virement prévisionnel	3 100 000.00	3 750 000.00
040 - Dotations aux amortissements	795 593.39	779 629.39
041 - Opérations patrimoniales		42 833.97
001 - Résultat antérieur		119 774.72
TOTAL	8 097 606.78	11 728 837.61



Les recettes sont constituées par :

- Un emprunt d'équilibre de 2 500 000 €
- Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 320 000 €
- Les recettes d'amortissement pour 779 629.39 €.
- Les subventions inscrites au BP 2016 suivantes :

⇒ Amendes de police	110 000 €
⇒ Subvention DRAC Chapelle Caillade	83 406 €
⇒ Subvention DRAC Eglise Notre Dame	80 000 €

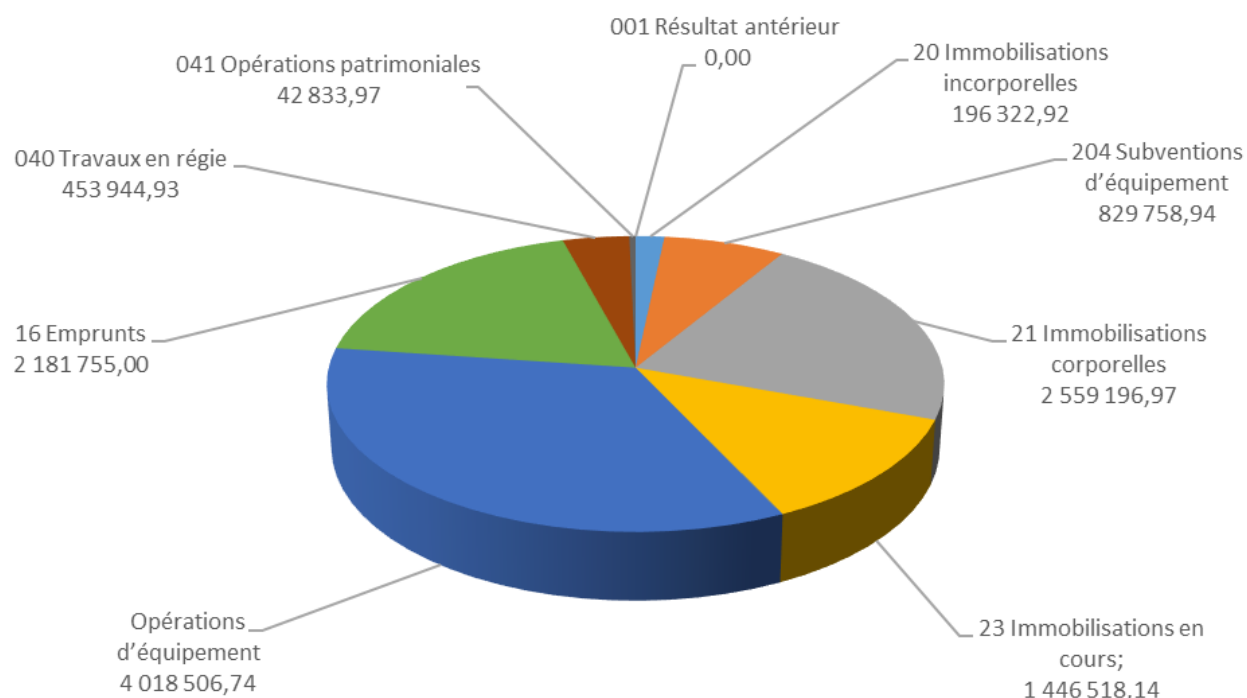
⇒ Subvention Conseil Régional Eglise Notre Dame	31 278 €
⇒ Subvention Conseil Départemental Chapelle Caillade	52 129 €
⇒ Subvention Conseil Départemental Eglise Notre Dame	50 000 €
⇒ Subvention DETR Ecoles	31 865 €
⇒ Subvention CNDS Piste Athlétisme	100 000 €
⇒ Subvention Conseil Régional Piste Athlétisme	145 000 €
⇒ Subvention Conseil Départemental Piste Athlétisme	145 612 €
⇒ Subvention Soutien à l'investissement Public CVCV	200 000 €
⇒ Subvention FISAC CVCV	73 285 €
⇒ Subvention DETR CVCV	189 000 €
⇒ Participation VGA CVCV	350 000 €

● Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2015 et 2016

Chapitre	BP 2015	BP 2016
20 Immobilisations incorporelles	186 487.18	196 322.92
204 Subventions d'équipement	389 523.90	829 758.94
21 Immobilisations corporelles	1 937 158.80	2 559 196.97
23 Immobilisations en cours	2 317 922.94	1 446 518.14
Opérations d'équipement	386 341.00	4 018 506.74
16 Emprunts	2 115 300.00	2 181 755.00
020 Dépenses imprévues		
040 Travaux en régie	452 715.00	453 944.93
041 Opérations patrimoniales		42 833.97
001 Résultat antérieur	312 157.96	
TOTAL	8 097 606.78	11 728 837.61

Dépenses d'Investissement par chapitre BP 2016



Les principaux projets de l'année 2016 sont les suivants :

OPERATION 200904	OPAH-RU	57 000 €
OPERATION 2014001	PISTE ATHLETISME DARTIALH	965 000 €
OPERATION 2015001	CENTRE VILLE CŒUR DE VIE	2 221 600 €
OPERATION 3202004	EGLISE NOTRE DAME	250 000 €
OPERATION 2016001	SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE	200 000 €

Budget annexe du SPANC

Ce budget s'équilibre à la somme de 165 803,20 € en section d'exploitation.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Cette année ont été budgétisés :

- 10 contrôles assainissements autonomes neufs ;
- 350 contrôles d'installations existantes ;
- 20 contrôles obligatoires lors de ventes (nouveau marché en groupement avec la Ville de Tonneins).

Par ailleurs, une aide aux abonnés du SPANC a été instaurée : 40 euros une fois tous les quatre ans et sur présentation d'une facture de vidange de fosse par un vidangeur agréé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 515 217.82 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 14 925.56 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 014 998.97 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, du remboursement de TVA de l'Etat auprès de Véolia et d'un emprunt nouveau d'environ 800 000 €.

Les principaux travaux inscrits pour 2016 sont les suivants :

- la fin des travaux de mise en séparatif de la Rue Creuzet et de l'Avenue des Villas ;
- la mise en séparatif de l'Avenue Gabarra ;
- la consolidation de l'égout bâti sur les boulevards Casse, Gambetta, Fourcade, Esplanade de Maré et Place Birac.

Les crédits restant à affecter seront à déterminer en cours d'année.

Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 309 2613.73 € et celle d'investissement à 329 868.25 €.

La subvention du budget principal de 199 960.03 (211 286.00 € en 2015) permet de financer le remboursement de l'emprunt (*capital et intérêts*). Une affectation de 118 641.25 € est prévue pour couvrir le besoin de financement.

Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

➤ Section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 275 922.69 €. Le résultat antérieur à reporter est de 9 880.39 €

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 228 419.02 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (131 485.00 € en 2016), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (136 986.00 € en 2016).

Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

Il s'agit d'un nouveau budget annexe créé à compter du 1^{er} janvier 2016 en vertu de la délibération B 05 en date du 29 février 2016.

En effet, la gestion de salles de spectacles est une activité assujettie de plein droit au champ d'application de la TVA.

A contrario, les dépenses sont exclues du Fonds de compensation de la TVA, ce qui implique que, sans la création de ce budget annexe, la collectivité ne pourrait pas prétendre à la récupération de la TVA sur les travaux de rénovation du Comoedia (environ 154 776 euros de TVA à récupérer).

La section de fonctionnement s'équilibre à 144 645.00 € et celle d'investissement à 15 000.00 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 102 645.00 euros et sera ajustée en fin d'exercice.